

AR. PRÉFECTURE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES  
046-214602211-20240328-CM20240328-02 DE  
Reçu le 02/04/2024

Séance du 28 Mars 2024

Nombre de  
conseillers

- en exercice 14  
- présents 11  
- votants 11  
- absents 3  
- excusés 0  
- vote pour : 11  
- vote contre : 0  
- abstentions : 0

Convocation : 15/03/24

Délibération n°  
CM20240328-02

OBJET

Vote des taxes  
directes locales  
2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents** : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François,

**Absents/Excusés** : FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan,

**Secrétaire de séance** : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu l'article 16 de la loi N°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale, vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023, le conseil municipal fixe les taux des impôts taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti. Depuis 2024, le taux taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière sur le bâti pour l'année 2024 de 1%.

Taxe d'habitation (TH) : 8.99 %  
Taxe Foncier bâti (TFB) : 31.85%  
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 141.76%

Taxes	Base d'imposition	Taux	Produit attendu
TFB	496 200	31,85	158 040
TFNB	4 800	141,76	6 804
TH	41 600	8.99	3 740

Produit total attendu pour 2024 ..... 168 584

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 29/03/24  
et publication ou  
notification  
du 29/03/24

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 28 Mars 2024.

Le Maire,  
Guy LACOUT.